

République française
Département de la Lozère
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GORGES CAUSSES CÉVENNES

Séance du 04 décembre 2025 à 18 heures

Date de Convocation 27 novembre 2025

Membres en exercice : 35	<p>L'an deux mille Vingt-cinq et le 04 décembre, l'Assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Henri COUDERC,</p> <p>Présents : 23 Votants : 26 Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0</p> <p>Présents : Henri COUDERC, Flore THEROND, Alain CHMIEL, Alain ARGILLIER, François ROUVEYROL, Gérard PÉDRINI, Daniel GIOVANNACCI, Christian ALBARIC, Patrick BOSC, Marie-Thérèse CHAPELLE, Maurice DUNY, Francis DURAND, Serge GRASSET, Pierre HERRGOTT, Sylvette HUGUET, Jaclyn MALAVAL, Claudie MARTIN-PASCAL, Jean-Luc MICHEL, Sébastien MOREAU, Vincent PRATLONG, Daniel REBOUL, Gisèle ROSSETTI, Gilles VERGELY,</p> <p>Représentés : René JEANJEAN pouvoir à Christian ALBARIC, Martine BOURGADE pouvoir à Flore THEROND, Roselyne PRADEILLES pouvoir à Marie-Thérèse CHAPELLE,</p> <p>Excusés : René JEANJEAN, Serge VEDRINES, Bdeia AMATUZZI, Martine BOURGADE, Roselyne PRADEILLES, Bernard RIEU</p> <p>Absents : Emmanuel ADELY, Damien ARMAND, Michel CAPONI, Michel COMMANDRE, Régine DOUSSIÈRE, Jean WILKIN</p> <p>Présents non votants :</p>
---------------------------------	--

Secrétaire de séance : Madame Gisèle ROSSETTI

DELIB-2025-135 - MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil communautaire,

Le Président rappelle à l'Assemblée :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

CONSIDERANT la nécessité de créer de deux postes à temps non complet au sein du service Cadre au grade d'adjoint technique.

Le Président propose à l'Assemblée :

CRÉATION DE POSTE AU 1^{ER} JANVIER 2026 :

Catégorie	Grade	Nombre	TC/NC	Statut / missions
C	Adjoint Technique	1	TNC - 19 h	Fonctionnaire – poste pouvant être pourvu par un contractuel en vertu de L 332-8 du Code Général de la Fonction Publique Territoriale.

Catégorie	Grade	Nombre	TC/NC	Statut / missions
C	Adjoint Technique	1	TNC - 12 h	Fonctionnaire – poste pouvant être pourvu par un contractuel en vertu de L 332-8 du Code Général de la Fonction Publique Territoriale.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

DÉCIDE d'adopter les modifications ainsi proposées du tableau des emplois,

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget 2026, chapitre 012.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout acte devant intervenir dans le cadre de cette affaire.

Le Président,
Henri COUDERC



Le secrétaire de séance,
Gisèle ROSSETTI



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.